

1. *Débitrice:* **Glacier 3000 Région Les Diablerets-Gstaad SA, 1865 Les Diablerets**
2. *Déclaration de faillite:* 28.04.2005
3. *Procédure:* ordinaire
4. *Délai de production:* 30 jours dès la publication
5. *Remarques:* Appel aux créanciers: Les créanciers et toutes personnes ayant des revendications sont sommés de produire leurs créances ou revendications auprès de l'administration spéciale provisoire dans les trente jours qui suivent la présente publication. Toutes créances et revendications doivent être produites avec les moyens de preuve.
Sommmation aux débiteurs: Les débiteurs sont sommés de s'annoncer auprès de l'administration spéciale provisoire dans le même délai, sous menace des peines prévues à l'article 324 ch. 2 CP
Sommmation aux personnes détenant des biens appartenant à la faillie: Les personnes détenant des biens appartenant à la faillie sont sommées de s'annoncer auprès de l'administration spéciale provisoire dans le même délai, sous menace des peines prévues à l'article 324 ch. 1 CP
Adresse: Les annonces et productions sont faites auprès de l'administration spéciale provisoire: Jean-Pierre Steiner, c/o PricewaterhouseCoopers SA, Av. C.-F. Ramuz 45, Case postale 1172, 1001 Lausanne
1ère assemblée des créanciers: Vendredi 27 mai 2005 à 15 h. à la Maison des Congrès, 1865 Les Diablerets. Contrôle des présences dès 14h30
Administration spéciale: La confirmation de l'administration spéciale en la personne de Jean-Pierre Steiner c/o PricewaterhouseCoopers, av. C.-F. Ramuz 45, Case postale 1172, 1001 Lausanne est demandée. Si la première assemblée des créanciers devait ne pas être valablement constituée au sens de l'art. 235 LP, cette proposition vaudrait décision prise par voie de circulaire, sauf opposition écrite de la majorité des créanciers dans les dix jours à compter de cette publication.

Jean-Pierre Steiner, c/o PricewaterhouseCoopers SA
1001 Lausanne

(02837844)